



Dénoncer une violence conjugale

Par **HETAÏN**, le 14/12/2023 à 15:08

Bonjour

Je pose le problème avant les questions : **une femme accuse son mari de violences conjugales**

Recherche de témoignage, notamment celui d'une amie de la femme :

- dit lors de son audition qu'elle était au courant des violences subies par la femme depuis plus de 2 années voire plus
- n'a jamais prévenue personne et ajoute que même l'entourage managérial était au courant de la situation de violence se trouvait la femme violentée
- affirme aussi que plusieurs plaintes et mains courantes ont été déposés pour violences conjugales
- qu'il y a eu des dizaines d'interventions de la Police au domicile de son amie sans que rien n'ait été mené (*il faut savoir que le Procureur peut se saisir d'une affaire de violences conjugales sans qu'il y ait plainte suite à une main courante d'intervention d'équipage*)

2 questions distinctes portant sur les violences conjugales

1 - Si on a connaissance ou est témoin et qu'on ne fait rien, absolument rien, peut-on faire l'objet de poursuites judiciaires ? Que risque-t-on ?

2 - Ou peut-on prévenir la Police de façon anonyme ?

Merci de vos réponses

Par **yapasdequoi**, le 14/12/2023 à 15:11

Bonjour,

1/ Non assistance à personne en danger = cinq ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende.

2/ c'est possible, ou alors appeler le 3919 (anonyme et gratuit)